

 Mondial

# Directives sur le plaidoyer en faveur de la protection mené par les communautés<sup>1</sup>

## Introduction

Les personnes touchées par les crises humanitaires sont le plus souvent les premières à répondre à leurs propres besoins, notamment en matière de protection contre la violence, la coercition et la privation délibérée. Pour autant, il n'est jamais de leur responsabilité d'assurer leur propre protection. Comme le montrent les [directives en matière de protection](#), la responsabilité première de la protection des personnes incombe toujours à l'État ou aux acteurs qui contrôlent un territoire.

Par conséquent, même si les programmes de protection [à base] communautaire (PBC) se concentrent sur le renforcement des capacités d'autoprotection des communautés, ils doivent être conjugués à d'autres efforts visant à réduire ou à éliminer les risques de protection par d'autres moyens. L'un d'eux est le plaidoyer.

Le plaidoyer en faveur de la protection est un ensemble d'activités qui visent à influencer les [parties prenantes](#) pour faire évoluer les pratiques, les comportements et les politiques qui ont ou peuvent avoir un impact sur certains risques de protection. Il peut être entrepris non seulement par les organisations humanitaires, mais aussi par les membres de la communauté, y compris les structures de protection communautaire (SPC). En tant que tel, le plaidoyer n'est pas seulement complémentaire de la PBC, mais peut également en faire partie.

Ce document présente les concepts et stratégies clés du plaidoyer mené par les communautés. Il est destiné à servir de référence à la fois aux membres de la communauté, en particulier aux membres des structures de protection communautaire, et au personnel des organisations humanitaires de soutien, et peut être utilisé comme trame pour les formations ou les réunions de présentation.

## Types d'interlocuteurs ou d'interlocutrices

Afin de provoquer un changement, les efforts de plaidoyer peuvent impliquer différents types d'interlocuteurs ou d'interlocutrices, y compris les cibles du plaidoyer (sources de protection et/ou sources de menaces) et les alliés (personnes influentes).

---

<sup>1</sup> Cet outil mondial vient s'ajouter aux documents de référence produits par les équipes de protection d'Oxfam en République démocratique du Congo et au Liban.

## Sources de protection

La responsabilité première de la protection des personnes touchées par les crises humanitaires incombe aux États et aux autres acteurs qui contrôlent un territoire, comme les groupes armés. Ces acteurs sont donc qualifiés de « principaux décisionnaires ». Les forces militaires et les déploiements de police mandatés par la communauté internationale, comme les opérations de maintien de la paix de l'ONU, comptent également parmi les principaux décisionnaires<sup>2</sup>.

Du point de vue du plaidoyer, ces acteurs sont des sources de protection, et donc l'une des principales cibles des efforts de plaidoyer. Le plaidoyer auprès des sources de protection vise à réduire un risque de protection en augmentant la protection offerte par les décisionnaires.

## Sources de menaces

Les sources de menaces, c'est-à-dire les auteurs d'abus, sont également des cibles de plaidoyer. Il peut s'agir de criminel·les, de membres de la communauté (y compris des voisin·es et des parents) ou même des principaux décisionnaires eux-mêmes. Les efforts de plaidoyer ciblant les sources de menaces visent à réduire un risque de protection en réduisant les menaces elles-mêmes.

## Personnes influentes

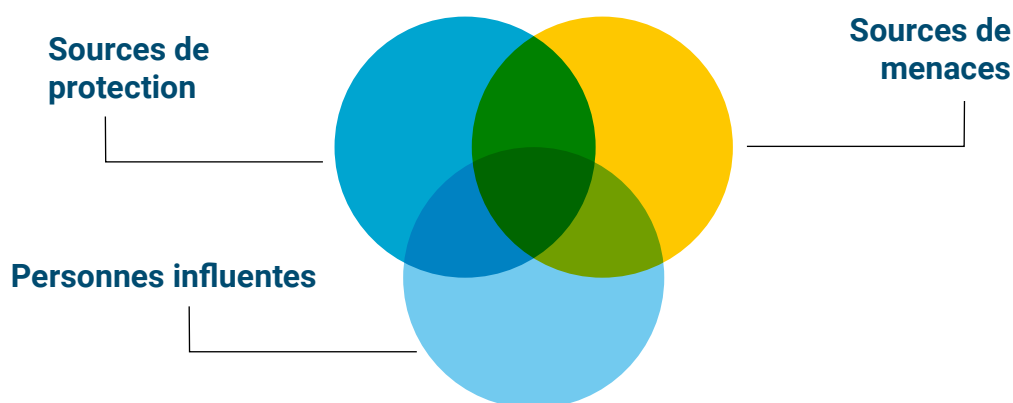
Le plaidoyer peut également impliquer des interlocuteurs ou des interlocutrices ayant une influence sur les sources de protection et/ou les menaces. Il peut s'agir de chef·fes communautaires, d'acteurs religieux, d'organisations de la société civile, de syndicats et d'autres collectifs.

Remarque : les sources de protection et les sources de menaces sont des cibles de plaidoyer, car elles ont ou peuvent avoir un impact direct sur un risque de protection. Les personnes influentes ne sont en revanche pas des cibles de plaidoyer, mais plutôt des alli·es réel·les ou potentiel·les qu'il est possible de mobiliser pour aider à faire pression sur les sources de protection ou les sources de menaces.

## Interlocuteurs et interlocutrices entrant dans plusieurs catégories

Les types d'interlocuteurs et interlocutrices évoqués ci-dessus ne s'excluent pas mutuellement. Un interlocuteur ou une interlocutrice peut être simultanément une source de protection et une source de menace, ou une personne influente et une source de menace ou de protection. Par exemple, les décisionnaires sont toujours censés être des sources de protection et peuvent être mobilisés à ce titre. Cependant, ils peuvent également être des sources de menaces si, par exemple, un·e soldat·e ou un·e policier/policrière commet des actes de violence, de coercition ou de privation délibérée.

**Figure 1 : Interlocuteurs et interlocutrices entrant dans plusieurs catégories**



2 Voir Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Standards professionnels pour les activités de protection (version abrégée), 3e édition, 2018, disponible en français à l'adresse : <https://shop.icrc.org/professional-standards-for-protection-work-2018-abridged-edition-print-en>

Le type d'interlocuteur ou d'interlocutrice du plaidoyer dépend de son rôle par rapport à un risque spécifique. Par exemple, un chef de communauté qui bat sa femme peut être impliqué comme une source de menace. Mais le même chef de communauté peut aussi être mobilisé en tant que personne influente pour faire pression sur les autorités afin qu'elles renforcent le maintien de l'ordre dans une zone sujette aux cambriolages. Ainsi, le plaidoyer peut s'adresser à un même interlocuteur ou une même interlocutrice selon des perspectives différentes, ici la violence domestique ou la criminalité, respectivement.

## Objectifs

Le plaidoyer en faveur de la protection vise à réduire ou à éliminer un risque de protection en influençant les pratiques, les comportements et les politiques des parties prenantes concernées. Lorsqu'il s'adresse aux sources de menaces, le plaidoyer cherche à modifier les pratiques néfastes qui sont à l'origine d'un risque de protection (par exemple, la torture de détenu-es). Lorsqu'il s'adresse aux sources de protection, le plaidoyer cherche à négocier une pratique positive qui pourrait contribuer à réduire ou à éliminer un risque de protection (par exemple, l'application de mesures disciplinaires à l'encontre de soldat-es reconnu-es coupables d'avoir extorqué de l'argent à des civil-es).

## Types de plaidoyer

Il existe trois types de plaidoyer : la persuasion, la mobilisation et la dénonciation<sup>3</sup>.

<b>Persuasion</b>	Dialogue confidentiel avec les décideurs et/ou les auteur-es, dans le but de modifier leur comportement.
<b>Mobilisation</b>	Mobilisation des parties prenantes clés qui peuvent influencer les décideurs et/ou les auteur-es à changer leur comportement.
<b>Dénonciation</b>	Condamnation publique d'un abus, en espérant que la pression publique incitera les décideurs et/ou les auteur-es à modifier leur comportement.

La principale différence entre eux est le degré d'implication des autres acteurs dans les efforts de plaidoyer. La persuasion se concentre sur l'implication des sources de protection et/ou des sources de menaces. Les deux autres types font intervenir des personnes influentes. La mobilisation fait intervenir un ensemble donné de personnes influentes, tandis que la dénonciation travaille avec le grand public.

## Niveaux de plaidoyer

Le plaidoyer peut être mené à différents niveaux, de l'échelon local jusqu'au plan international. Les efforts de plaidoyer menés par les SPC et les membres de la communauté commenceront naturellement au niveau local. Ces efforts peuvent toutefois échouer, par exemple, en raison d'un manque de volonté ou de capacité parmi les sources de protection ou de menaces. Le cas échéant, les appels de plaidoyer peuvent être portés à d'autres niveaux administratifs du pays (provinces, régions ou gouvernement national, par exemple), ou même au niveau international.

<sup>3</sup> Ces catégories correspondent aux trois premiers « modes d'action » décrits par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Voir CICR, *Renforcer la protection des civils dans les conflits armés et autres situations de violence*, 2008, p. 32, disponible à l'adresse : <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwiHqZvxtlPzAhXa6eAKHReND4QQFnoECAUQAw&url=https%3A%2F%2Fshop.icrc.org%2Fdownload%2Fbook%3Fsku%3D0956%2F001-ebook&usg=AOvVaw0rHQXv-cxxhn3LQTVdnVqK> (dernière visite en mars 2021).

Les acteurs communautaires sont susceptibles d'être moins présents dans le plaidoyer aux niveaux supérieurs. Les organisations humanitaires de soutien doivent alors être prêtes à aider les communautés à porter leurs préoccupations auprès de sources de protection plus élevées. Il peut s'agir de faciliter l'accès direct des communautés aux autorités régionales ou nationales, ou de soutenir la mobilisation des organisations humanitaires et de la société civile et d'autres acteurs capables de mener des actions de plaidoyer au nom de la communauté. Les organisations humanitaires elles-mêmes peuvent également mener un plaidoyer au nom des communautés.

### Enseignements tirés

Le réseau de plaidoyer de Kitchanga, en République démocratique du Congo (RDC), est en contact régulier avec les SPC pour vérifier s'il existe des menaces face auxquelles les actions au niveau local n'ont pas abouti. Des tables rondes sont organisées chaque mois avec les autorités de Kitchanga pour aborder ces points.

## Moyens d'engagement

Il existe plusieurs façons d'impliquer les sources de protection, les sources de menaces et les personnes influentes à des fins de plaidoyer, en fonction du type de plaidoyer choisi. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples basés sur l'expérience de SPC soutenues par Oxfam, le personnel d'Oxfam et les organisations partenaires.

### Persuasion

**Réunions régulières** : les risques de protection peuvent être évoqués avec les décisionnaires (approchés en tant que sources de protection et/ou sources de menaces) lors de réunions régulières, si celles-ci sont en place. C'est par exemple le cas en RDC, où les SPC organisent des réunions mensuelles avec les autorités locales. Ces réunions sont l'occasion de présenter la version initiale du [plan d'action de protection communautaire](#) et ses mises à jour, de discuter des risques de protection identifiés et d'assurer le suivi des discussions précédentes. Reportez-vous à [l'Annexe 1](#) pour voir un exemple de rapport d'une telle réunion.

**Réunions ad hoc** : en l'absence de réunions régulières ou lorsqu'un risque de protection exige une action immédiate, les acteurs du plaidoyer peuvent organiser des réunions ad hoc avec leurs cibles de plaidoyer. Les sources de menaces qui ne sont pas des décisionnaires sont plus susceptibles d'être impliquées par le biais de telles réunions, étant donné que les acteurs du plaidoyer peuvent ne pas tenir de réunions régulières avec les auteurs.

**Lettres confidentielles** : les acteurs du plaidoyer peuvent exprimer leurs préoccupations concernant les risques de protection par le biais de lettres confidentielles qui peuvent inclure des faits, des chiffres et des arguments pour appuyer un appel au plaidoyer.

## Mobilisation

**Forums humanitaires** : les forums humanitaires tels que les clusters de protection, les groupes de travail de coordination interinstitutions et les forums d'ONG peuvent fournir aux acteurs du plaidoyer une occasion de mobiliser des alliés potentiels.

**Réunions ad hoc** : elles peuvent être particulièrement pertinentes pour atteindre des alliés non humanitaires (comme les chef-fes communautaires et religieux/religieuses, ainsi que les syndicats, qui ne participent pas nécessairement aux forums humanitaires mentionnés ci-dessus) et solliciter leur soutien.

**Théâtre législatif<sup>4</sup>** : le « théâtre législatif » est une approche interactive utilisée en RDC depuis 2016. Il s'agit d'un jeu de rôle dans lequel les membres du public (autorités et/ou membres de la communauté) peuvent remplacer le/la protagoniste et les autres personnages pour proposer et expérimenter des solutions aux risques de protection. Cela permet aux autorités et aux membres de la communauté de se mettre à la place les un-es des autres, ce qui favorise l'empathie et ouvre la voie à des engagements pour faire face à un risque de protection. Comme le théâtre fait intervenir simultanément les décisionnaires et les titulaires de droits, il peut être à la fois un outil de sensibilisation et de plaidoyer.

## Dénonciation

**Rapports** : les rapports de plaidoyer peuvent être un moyen de rendre publiques certaines préoccupations en matière de protection. Par exemple, dans un rapport de 2020 sur la situation humanitaire dans le gouvernorat de Ta'izz, au Yémen<sup>5</sup>, Oxfam a souligné les principaux risques de protection (bombardements aveugles, utilisation de mines terrestres et manque d'accès aux soins de santé, notamment) et formulé des recommandations spécifiques à l'intention des parties au conflit, des acteurs humanitaires et de la communauté internationale.

**Campagnes** : les risques de protection peuvent également faire l'objet de campagnes de plaidoyer. Par exemple, la campagne « Droits en situation de crise » d'Oxfam plaide pour la sécurité et la dignité des personnes touchées par un conflit<sup>6</sup>.

**Pétitions** : les pétitions consistent à recueillir un grand nombre de signatures, sur papier ou via un site Web, afin de mobiliser le soutien du public autour d'une cause. La pétition en ligne d'Oxfam demandant que le vaccin contre la COVID-19 soit gratuit pour tou-tes<sup>7</sup> en est un exemple.

**Événements** : les événements tels que les rassemblements, les sit-in, les marches et les veillées peuvent également montrer le soutien du public pour une cause et susciter une couverture médiatique.

4 Le théâtre législatif et d'autres formes de théâtre interactif utilisées en RDC ont été développés par l'organisation Theatre for a Change. Leur site Web est accessible à l'adresse <https://www.tfacafrica.com/> (dernière visite en mars 2021).

5 Abdulwasea Mohammed and Hannah Cooper, *A Crisis With No End in Sight: How the ongoing crisis in Taiz Governorate continues to put civilians at risk*, rapport d'information d'Oxfam, Oxfam International, décembre 2020, disponible à l'adresse : <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/10546/621136/1/bn-crisis-taiz-yemen-211220-en.pdf> (dernière visite en mars 2021).

6 'Rights in crisis', Oxfam GB, available at: <https://www.oxfam.org.uk/get-involved/campaign-with-oxfam/rights-in-crisis/> (accessed in March 2021).

7 <https://actions.oxfam.org/international/covid-19-vaccine/petition/fr/> (dernière visite en mars 2021).

## Le processus

Le processus d'une activité de plaidoyer commence par l'identification des risques de protection sur lesquels un acteur de la protection, comme une SPC, va agir. Cette phase repose souvent sur une [analyse de la protection](#) dans le cadre de l'élaboration d'un [plan d'action en matière de protection](#). À ce stade, il n'est généralement pas encore clair si le plaidoyer constituera une approche appropriée pour s'attaquer aux risques identifiés.

L'acteur de la protection doit ensuite définir l'objectif du plaidoyer, par exemple en utilisant des [arbres à problèmes et à solutions](#), c'est-à-dire les pratiques, les comportements et/ou les politiques qui doivent être modifiés afin de réduire ou d'éliminer le risque de protection. Cela doit inclure une évaluation (reposant sur une solide [analyse du pouvoir](#)) de l'impact que le changement peut avoir sur les différents groupes de la communauté. Par exemple, il pourrait exacerber les dynamiques de genre et les rapports de force existants, les inégalités ou la marginalisation.

Vient ensuite l'identification des cibles et des alliés du plaidoyer, éventuellement sur la base d'une [cartographie des parties prenantes](#) qui fait généralement partie des plans de protection. Les efforts déployés pour fixer les objectifs du plaidoyer et identifier les cibles et les alliés peuvent aider à déterminer si le plaidoyer est la meilleure approche face à un risque de protection.

L'acteur de la protection doit ensuite [analyser les risques](#) liés à l'implication des interlocuteurs et interlocutrices potentiels. Cette analyse des risques est la dernière étape cruciale pour déterminer si le plaidoyer doit être mené. Si l'analyse des risques le justifie, une stratégie de plaidoyer est alors établie, d'après laquelle les acteurs de la protection peuvent impliquer les interlocuteurs et interlocutrices identifiés dans la stratégie.

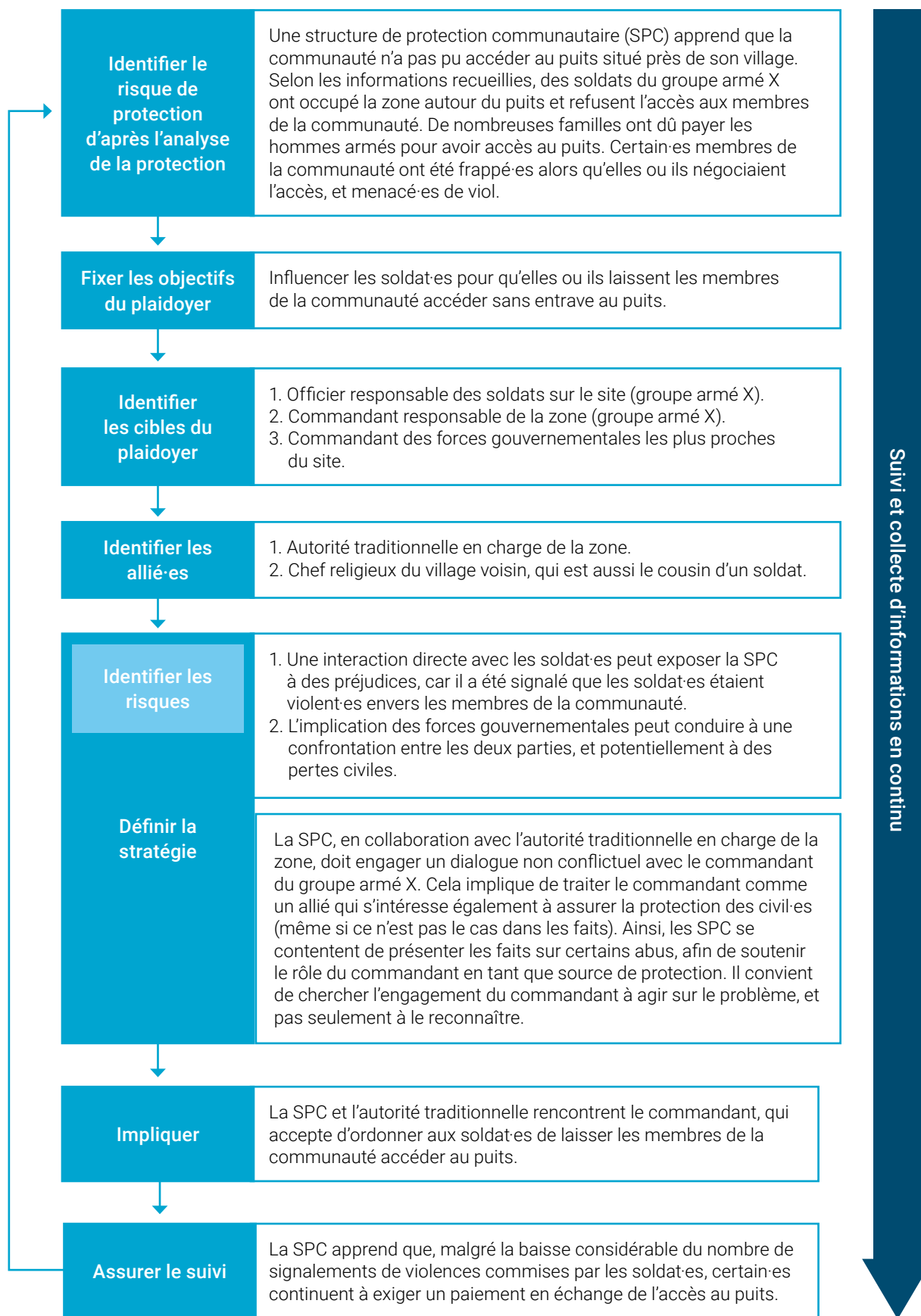
### Encadré 1 : Les conditions de la réussite d'un plaidoyer mené par les communautés

L'expérience d'Oxfam en matière de soutien au plaidoyer mené par les communautés révèle que **les efforts de plaidoyer ont plus de chances de réussir lorsqu'ils reposent sur l'instauration d'un climat de confiance et d'un dialogue non conflictuel avec les cibles du plaidoyer**, en particulier les sources de menaces<sup>8</sup>. Cela exige que les acteurs de la protection adoptent une posture coopérative, avec l'intention d'aider les interlocuteurs et interlocutrices à faire face aux risques de protection. En d'autres termes, **cela implique de traiter les sources de menaces comme de potentielles sources de protection.**

Après avoir impliqué les interlocuteurs et interlocutrices sélectionnés, les acteurs de la protection doivent assurer un suivi afin d'évaluer si le changement souhaité a été obtenu. Si la situation n'a pas évolué ou n'a que partiellement changé, les acteurs de la protection doivent mettre à jour leur objectif de plaidoyer et recommencer le processus à partir de cette étape.

<sup>8</sup> See, e.g., Sarah Barakat and Melanie Kesmaecker-Wissing, *Community Protection Structures: Influencing for local-level change in conflict settings in the DRC*, Oxfam, July 2017, p. 6, available at: <https://policy-practice.oxfam.org/resources/community-protection-structures-influencing-for-local-level-change-in-conflict-620292/> (accessed in March 2021).

**Figure 2 : Exemple de processus de plaidoyer**



## Documentation

Il est important de garder une trace des questions soulevées, des interlocuteurs et interlocutrices de plaidoyer avec qui elles ont été évoquées, et des résultats de ces discussions. Cela contribue à une meilleure cartographie des efforts de plaidoyer passés et en cours, ce qui peut informer le suivi futur.

L'Annexe 2 comprend un modèle de « journal de plaidoyer » utilisé par l'équipe de protection d'Oxfam en RDC, avec des exemples réels d'efforts de plaidoyer menés.

### Conseils pratiques

- **Confidentialité** : ne communiquez aux interlocuteurs et interlocutrices de plaidoyer aucun nom de personne ni aucun renseignement personnel en lien avec un incident de protection. S'il est absolument nécessaire de révéler des informations personnelles (par exemple, pour obtenir réparation en cas d'abus), cela doit se faire avec le consentement de la personne ayant été confrontée à des violences et sur la base d'une analyse des risques concluant à l'approbation du partage des informations.
- **Entretien des relations existantes** : au début d'un projet ou d'un programme dans un domaine donné, effectuez une analyse des mécanismes existants pour engager les décisionnaires et les autres cibles du plaidoyer.
- **Relations constructives** : lorsque vous interagissez avec des décisionnaires et d'autres interlocuteurs et interlocutrices, évitez de les blâmer. Cherchez plutôt à établir une relation de confiance et de collaboration en les incitant à s'approprier leurs responsabilités en matière de protection.
- **Leadership communautaire** : dans la mesure du possible, il devrait revenir aux membres des SPC et aux autres membres de la communauté de présenter les risques de protection aux interlocuteurs et interlocutrices du plaidoyer et de négocier ensemble des solutions. Cependant, s'ils ne se sentent pas à l'aise pour le faire, les organisations humanitaires de soutien peuvent s'en charger.
- **Participation des femmes** : encouragez les femmes à faire des présentations sur les sujets en plénière, sans toutefois les y contraindre. Cela peut contribuer à remettre en question les stéréotypes de genre et à renforcer la confiance des femmes au sein de la communauté et de la SPC.
- **Collaboration** : identifiez les structures communautaires existantes, les organisations de la société civile et les autres acteurs avec lesquels vous pourriez éventuellement travailler dans le cadre d'efforts de plaidoyer. Encouragez les SPC à mener un plaidoyer collectif afin de réduire le risque de représailles.



## Annexe 1 : Modèle de rapport pour les réunions régulières avec les autorités locales en RDC

Projet :	
Domaine d'intervention :	

Sujets de	Types d'autorités/ associations communautaires	Participant-es à la SPC	Engagements des autorités (principes de protection)	Observations/recommandations																																							
<p><b>Communauté 1 :</b> la réunion a eu lieu le [DATE]. Elle portait sur les conditions de détention et la fourniture gratuite de nourriture aux détenus.</p>	<p>Autorités locales et leaders communautaires :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>H</th> <th>F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>[AUTORITÉ 1]</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>[AUTORITÉ 2]</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>[AUTORITÉ 3]</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>[LEADER 1]</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>[LEADER 2]</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>[LEADER 3]</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		H	F	[AUTORITÉ 1]			[AUTORITÉ 2]			[AUTORITÉ 3]			[LEADER 1]			[LEADER 2]			[LEADER 3]			Total			<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>H</th> <th>F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CPC</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Groupes de femmes</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Agent-es du changement</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		H	F	CPC			Groupes de femmes			Agent-es du changement			Total			<p>[ACTEUR] s'engage à assurer la propreté des cellules, en utilisant des produits de nettoyage et de l'eau pour éviter l'accumulation de poussière.</p>	<p>[ACTEUR] n'a pris aucun engagement concernant les frais de nourriture, arguant que celle-ci était fournie à/au [LIEU] par le/la procureur-e.</p> <p>Les participant-es ont conseillé de plaider au niveau provincial concernant la facturation des repas en prison.</p>
	H	F																																									
[AUTORITÉ 1]																																											
[AUTORITÉ 2]																																											
[AUTORITÉ 3]																																											
[LEADER 1]																																											
[LEADER 2]																																											
[LEADER 3]																																											
Total																																											
	H	F																																									
CPC																																											
Groupes de femmes																																											
Agent-es du changement																																											
Total																																											
<p><b>Communauté 2 :</b> la réunion a eu lieu le [DATE]. Elle portait sur la menace de vol.</p>	<p>Autorités locales et leaders communautaires :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>H</th> <th>F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>[AUTORITÉ 1]</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>[AUTORITÉ 2]</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>[AUTORITÉ 3]</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>[LEADER 1]</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>[LEADER 2]</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>[LEADER 3]</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		H	F	[AUTORITÉ 1]			[AUTORITÉ 2]			[AUTORITÉ 3]			[LEADER 1]			[LEADER 2]			[LEADER 3]			Total			<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>M</th> <th>W</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CPC</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Groupes de femmes</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Agent-es du changement</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		M	W	CPC			Groupes de femmes			Agent-es du changement			Total			<p>[ACTEUR] s'engage à renforcer les patrouilles de nuit dans les villages.</p> <p>En ce qui concerne la demande des membres de la communauté d'installer un poste de police à [LIEU], où les vols sont fréquents, [ACTEUR] a décidé d'en référer à sa hiérarchie, et à l'armée, si nécessaire, à [LIEU].</p>	<p>Le plan de protection communautaire a été présenté aux autorités, qui l'ont reconnu.</p> <p>Le chef de groupement, accompagné du président du CPC et du président des jeunes, a organisé une réunion le [DATE] avec [ACTEUR] pour demander une augmentation des effectifs. Il s'est engagé à faire remonter cette question au niveau du territoire, à [LIEU].</p> <p>Le représentant, [ACTEUR] s'est déclaré satisfait de cette réunion.</p>
	H	F																																									
[AUTORITÉ 1]																																											
[AUTORITÉ 2]																																											
[AUTORITÉ 3]																																											
[LEADER 1]																																											
[LEADER 2]																																											
[LEADER 3]																																											
Total																																											
	M	W																																									
CPC																																											
Groupes de femmes																																											
Agent-es du changement																																											
Total																																											

## Annexe 2 : Journal de plaidoyer utilisé en RDC<sup>9</sup>

Situation	Date de fin	Niveau de plaidoyer				Lieu	Mois	Quel était le problème ?	Quelles mesures ont été prises ? Par qui ? Quand ?	Quel a été le résultat ?	Mise à jour	Changement pour quel acteur ?	Source/ preuve
		SPC	Synergie	Réseau	Oxfam								
Terminée	[DATE]	Oui	Non	Non	Non			Arrestation arbitraire d'un homme d'une quarantaine d'années le [DATE] par [AUTEUR] pour possession d'un bâton de combat.	Les agent-es du changement ont plaidé auprès du commandant de [AUTEUR] le [DATE], demandant la libération de la personne.	Libération immédiate, sans condition.	Rien à signaler.	[AUTEUR]	
Terminée	[DATE]	Oui	Non	Non	Non			Le [DATE], à/au [LIEU], trois personnes, âgées de 35 à 40 ans, dont une femme, ont été gravement torturées par [AUTEUR].	Le [DATE], les membres du réseau de plaidoyer de [LIEU], informé-es par l'animateur, ont contacté l'auditeur principal de [LIEU] pour attirer son attention sur ces actes de torture physique.	L'auditeur a été informé et les actes de torture ont pris fin le lendemain.	Rien à signaler.	Auditeur de [LIEU]	
Terminée	[DATE]	Oui	Non	Non	Non			Travail forcé persistant dû au fait que [AUTEUR] force les civil-es à [LIEU] et ses alentours à porter des bagages et des munitions de guerre.	Le [DATE], les membres de la SPC, accompagnés du président de la société civile, ont rendu visite au commandant de [AUTEUR] pour évoquer ce problème.	Le commandant s'est engagé à mettre fin à ce comportement.	Aucun cas n'a été signalé depuis les actions de plaidoyer.	[AUTEUR]	
En cours		Oui	Non	Non	Non			Incursions récurrentes de criminels armés la nuit à [LIEU]. Ils volent, tuent et enlèvent des villageois-es.	Le [DATE], les membres de la SPC ont organisé une action de plaidoyer à l'intention du chef de secteur de [LIEU] en présence de [ACTEUR].	Le chef de secteur, avec le comité de sécurité, s'est engagé à s'attaquer au problème pour éradiquer l'insécurité dans la localité. Le commandant de [ACTEUR] s'est engagé à augmenter le nombre de patrouilles la nuit et le jour pour mettre fin aux incivilités.	Rien à signaler.	Comité de sécurité de [LIEU].	
En cours		Oui	Non	Non	Non			Incursions récurrentes de [INDIVIDUS ARMÉS] à [LIEU] suivies d'incivilités et d'extorsions de la part d'habitantes après le départ des Forces armées de la République démocratique du Congo.	Le [DATE], les membres de la SPC sont intervenu-es auprès des édiles de [LIEU] et [LIEU] pour les pousser à prendre contact avec les chefs de ces [INDIVIDUS ARMÉS] afin d'atténuer les risques encourus par la population locale.	Les édiles des deux localités ont reconnu le problème et déclaré qu'ils contacteraient les chefs de groupe.	La fréquence de ce type d'événements est toujours sous surveillance.	[INDIVIDUS ARMÉS]	

<sup>9</sup> Les informations sensibles ont été retirées.